

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 15 avril 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4

Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

**175-04-2024**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h33.

Adoptée à l'unanimité.

**176-04-2024**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
  - 5.1 Participation aux Assises annuelles de l'UMQ
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 **Direction générale**
  - 6.2 **Finances et trésorerie**
    - 6.2.1 Autorisation de transfert (amendement) budgétaire provenant de revenus excédentaires
  - 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
7. **RÉGLEMENTATION**
  - 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales
8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Demande d'approbation de PIIA 2024-023 / 225 boulevard Louis-Joseph-Papineau

- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2024-019 / 101 rue Albert, suite 1001
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2024-033 / 412 rue du Sud
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2024-038 / 245 rue Principale
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2024-037 / 314 rue Principale
- 8.6 Modification à la demande d'approbation de PIIA 2022-067 / 101 rue de Toronto
- 8.7 Demande d'approbation de PIIA 2024-028 / 178 boul. Louis-Joseph-Papineau
- 8.8 Demande d'approbation de PIIA 2024-029 / 182 boul. Louis-Joseph-Papineau
- 8.9 Demande d'approbation de PIIA 2024-026 / 758 boulevard J.-André-Deragon
- 8.10 Demande d'approbation de PIIA 2024-027 / 762 boulevard J.-André-Deragon
- 8.11 Demande d'approbation de PIIA 2023-128 / 147 rue du Nord
- 8.12 Prolongement d'une acceptation de vente d'un terrain industriel et autorisation de signature - lot 6 587 246 du cadastre du Québec, rue d'Albany - parc industriel Sud-Ouest
- 8.13 Acquisition d'une bande de terrain - lot 6 407 717 du cadastre du Québec, rue de Toronto - Projet du Quartier Papineau
- 8.14 Autorisation de signature - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Octroi de contrat pour la réparation de la centrifugeuse pour le service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré
- 9.2 Octroi de contrat pour la vidange du bassin de stockage des boues pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré
- 9.3 Appui de pleine participation à la collecte des matières organiques en lien avec le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de Zone-Éco
- 9.4 Modification du contrat octroyé en mode gré à gré à Randstad Interim Inc.- Contrat de placement aux travaux Publics
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation d'occupation - Centre de la nature - Festival Tite Frette
- 10.2 Autorisation de signature - Bail de la cantine du parc Pierre-Lussier
- 10.3 Octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à deux projets en médiation culturelle pour l'année 2024
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 12.2 Démission – Mécanicien A - Infrastructures et immobilisations
- 12.3 Démission – Mécanicien B - infrastructures et immobilisations
- 12.4 Octroi de poste col blanc - adjointe administrative - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.5 Démission – Surveillant-Sauveteur - Loisirs et culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour la gestion et la disposition des boues de fosses septiques
- 13.2 Octroi de poste col bleu - Mécanicien A - Service des infrastructures et des immobilisations
- 13.3 Autorisation de signature - Société de l'Assurance automobile du Québec - Transactions diverses
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

177-04-2024

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

## AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

178-04-2024

### Participation aux Assises annuelles de l'UMQ

Considérant l'intérêt de six membres du conseil municipal à assister aux Assises annuelles 2024 de l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que des frais doivent être engagés par la Ville pour la participation des membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant maximum de 12 425 \$ pour les frais d'inscription ainsi que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas à être engagés, si nécessaires, par les membres du conseil municipal pour leur participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal du 22 au 24 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Direction générale

### Finances et trésorerie

179-04-2024

### Autorisation de transfert (amendement) budgétaire provenant de revenus excédentaires

Considérant que le revenu engendré au cours des derniers mois permet d'anticiper des fonds supplémentaires au niveau des revenus de droits de mutation au cours de l'année 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser un transfert (amendement) budgétaire d'un montant de 100 000 \$ provenant de revenus supplémentaires à être générés en cours d'année pour les droits de mutation, poste budgétaire 01-242-00-000, au poste d'entretien et réparation de l'usine d'épuration pour 75 000 \$, poste budgétaire 02-414-50-522 et au poste de vidange de fosses septiques pour 25 000 \$, poste budgétaire 02-490-00-459 afin de pourvoir à certaines dépenses non prévues lors du processus budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

## **Greffe et affaires juridiques**

### **RÉGLEMENTATION**

**180-04-2024**

#### **Avis de motion – Règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales**

Monsieur le conseiller Simon Angers, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales*.

Ce règlement a pour objet de promouvoir les bonnes pratiques environnementales, notamment en favorisant l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie et la plantation d'arbres, par une contribution financière de la Ville.

Monsieur le conseiller Simon Angers dépose le projet de *Règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales*.

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**181-04-2024**

#### **Demande d'approbation de PIIA 2024-023 / 225 boulevard Louis-Joseph-Papineau**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-023 / 225 boulevard Louis-Joseph-Papineau » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-023 relative à la propriété sise au 225 boulevard Louis-Joseph-Papineau, lot 6 305 960 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements, de 3 étages et un bâtiment accessoire de 8 pieds par 24 pieds, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**182-04-2024**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-019 / 101 rue Albert, suite 1001**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-019 / 101 rue Albert, suite 1001 » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-019 relative à la propriété sise au 101 rue Albert, suite 1001, lot 3 357 701 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'une enseigne suspendue à l'intérieur de la vitrine, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**183-04-2024**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-033 / 412 rue du Sud**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-033 / 412 rue du Sud » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-033 relative à la propriété sise au 412 rue du Sud, lot 3 356 735 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'une enseigne afin d'identifier son commerce « Le Faim Gourmand » et de peindre en noir le revêtement d'acier en façade, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**184-04-2024**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-038 / 245 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-038 / 245 rue Principale » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-038 relative à la propriété sise au 245 rue Principale, lot 3 357 427 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement du revêtement extérieur sur la partie arrière du bâtiment ainsi que certains des garde-corps, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**185-04-2024**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-037 / 314 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-037 / 314 rue Principale » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-037 relative à la propriété sise au 314 rue Principale, lot 3 357 109 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection des façades du bâtiment principal, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**186-04-2024**

**Modification à la demande d'approbation de PIIA 2022-067 / 101 rue de Toronto**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Modification - Demande de PIIA 2022-067 / 101 rue de Toronto » datés du 28 avril 2022, révisés le 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 2 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-067 relative à la propriété sise au 101 rue de Toronto, lot 6 407 705 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification touchant les revêtements muraux de l'immeuble multifamilial de 6 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

187-04-2024

**Demande d'approbation de PIIA 2024-028 / 178 boul. Louis-Joseph-Papineau**

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-028 / 178 boul. Louis-Joseph-Papineau & 2024-029 / 182 boul. Louis-Joseph-Papineau » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De refuser la demande de PIIA 2024-028 relative à la propriété sise au 178 boul. Louis-Joseph-Papineau, lot 6 500 426 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de bâtiments accessoires, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

**RAISON DU REFUS** : L'impact visuel de l'espace public tout en optimisant l'aménagement des aires communes n'est pas démontré. L'implantation et le nombre élevé de mini-bâtiments placés en rangée droite près du boulevard Jean-Jacques-Bertrand d'une part, et près d'une grande surface inerte qu'est le stationnement commun, d'autre part, ont pour effet d'impacter et d'aggraver l'aspect rigide de l'ensemble.

Adoptée à l'unanimité

188-04-2024

**Demande d'approbation de PIIA 2024-029 / 182 boul. Louis-Joseph-Papineau**

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-028 / 178 boul. Louis-Joseph-Papineau & 2024-029 / 182 boul. Louis-Joseph-Papineau » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De refuser la demande de PIIA 2024-029 relative à la propriété sise au 182 boul. Louis-Joseph-Papineau, lot 6 500 428 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de bâtiments accessoires, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

**RAISON DU REFUS** : L'impact visuel de l'espace public tout en optimisant l'aménagement des aires communes n'est pas démontré. L'implantation et le nombre élevé de mini-bâtiments placés en rangée droite près du boulevard Jean-Jacques-Bertrand d'une part, et près d'une grande surface inerte qu'est le stationnement commun, d'autre part, ont pour effet d'impacter et d'aggraver l'aspect rigide de l'ensemble.

Adoptée à l'unanimité

189-04-2024

**Demande d'approbation de PIIA 2024-026 / 758 boulevard J.-André-Deragon**

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-026 / 758 boul. J.-André-Deragon & 2024-027 / 762 boul. J.-André-Deragon » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter la demande de PIIA 2024-026 relative à la propriété sise au 758 boulevard J.-André-Deragon, lot 6 601 690 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 17 logements sur 3 étages et un garage de type isolé, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

190-04-2024

**Demande d'approbation de PIIA 2024-027 / 762 boulevard J.-André-Deragon**

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2024-026 / 758 boul. J.-André-Deragon & 2024-027 / 762 boul. J.-André-Deragon » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la demande de PIIA 2024-027 relative à la propriété sise au 762 boulevard J.-André-Deragon, lot 6 601 691 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements sur 3 étages et un garage de type isolé, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. Le requérant devra produire et présenter un plan d'aménagement paysager identifiant minimalement une plantation de feuillus et de conifère ayant un *DHP* (diamètre à hauteur de poitrine) ayant atteint une certaine maturité. Les arbres devront servir à dissimuler l'aspect visuel du bâtiment accessoire de la rue, et les végétaux devront être disposés en quinconce. Les détails des arbres devront être déposés pour approbation;
2. Les matériaux du bâtiment accessoire, soit le garage détaché, devront être modifiés de façon à s'agencer avec le bâtiment principal. La partie du bas du bâtiment devra prévoir une maçonnerie si la structure du bâtiment le permet, et la partie résiduelle devra prévoir un revêtement en acier.

Dans tous les cas, les conditions identifiées ci-haut devront être satisfaites par le Conseil préalablement à la délivrance des permis de construction.

Adoptée à l'unanimité



191-04-2024

**Demande d'approbation de PIIA 2023-128 / 147 rue du Nord**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 11 janvier 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-128 / 147 rue du Nord - Projet intégré Village-École » datés du 11 janvier 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-128 relative aux propriétés situées dans le secteur des rues du Nord et Bernard, lots 6 476 185 et 6 476 186 (147 rue du Nord), 6 476 188 (149 rue du Nord), 3 357 565 (143 rue du Nord), 6 388 104 (321 rue Bernard), cadastre du Québec de manière à permettre la construction de 6 habitations de 3 étages et 18 unités chacune, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. Le requérant devra prévoir une variation des couleurs du matériau de revêtement initialement prévu de couleur noire, pour des couleurs variant entre le noir et le gris;
2. Les aires d'agrément et espaces communs doivent être aménagés et exécutés conformément aux plans et documents déposés au soutien de la demande.

Adoptée à l'unanimité

192-04-2024

**Prolongement d'une acceptation de vente d'un terrain industriel et autorisation de signature - lot 6 587 246 du cadastre du Québec, rue d'Albany - parc industriel Sud-Ouest**

Considérant que le lot 6 587 246 du cadastre du Québec, sur la rue d'Albany et situé dans le parc industriel « Sud-Ouest », est propriété de la Ville;

Considérant l'offre d'achat révisée déposée le 18 septembre 2023 par la firme Akxial System inc.;

Considérant que le lot 6 587 246 a une superficie de 23 285,1 mètres carrés, soit approximativement 250 639 pieds carrés;

Considérant que la Ville a accepté de vendre à Akxial System inc. le lot 6 587 246 pour un montant de 648 822 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'Axial System inc. a demandé à la Ville une prolongation de l'acceptation de la vente du terrain;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la demande d'Akxial System inc., soit la prolongation de l'acceptation de la vente du lot 6 587 246 du cadastre du Québec, sur la rue d'Albany, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2024, le tout conformément et conditionnellement aux termes de l'entente à intervenir entre les parties, laquelle est soumise au soutien des présentes.

D'autoriser M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, à signer l'entente à intervenir avec Akxial System inc.

Adoptée à l'unanimité

**193-04-2024**

**Acquisition d'une bande de terrain - lot 6 407 717 du cadastre du Québec, rue de Toronto - Projet du Quartier Papineau**

Considérant les protocoles d'entente relativement aux travaux de voirie des rues d'Edmonton, McDermott, d'Ontario et de Toronto, soit les protocoles numéros 20-6911 / 26025, et 20-6911 / 26894;

Considérant que la Ville a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages en vue de l'acquisition et de la municipalisation des infrastructures de voirie;

Considérant qu'en vertu du protocole d'entente, le promoteur doit s'engager à céder le lot 6 407 717, soit un passage vers la zone de conservation adjacente, pour la somme d'un dollar (1 \$);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'acquérir le lot numéro 6 407 717 du cadastre du Québec pour la somme d'un dollar (1 \$) plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à entériner pour le lot 6 407 717, ainsi que les emprises de rues et infrastructures du projet du Quartier Papineau, conformément à la résolution numéro 087-03-2024 adoptée lors de la séance du 5 mars 2024.

D'assumer les tarifs d'honoraire du notaire, conformément aux protocoles d'entente et d'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement des honoraires pour l'acquisition du terrain.

Adoptée à l'unanimité

**194-04-2024**

**Autorisation de signature - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)**

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Considérant que la Ville désire bénéficier de l'aide financière pour une demande déposée pour un partenariat dans le cadre du PEPPSEP;

Considérant que la Ville a transmis une lettre d'appui en août 2023 à la MRC afin qu'elle dépose une demande de partenariat dans le cadre du PEPPSEP;

Considérant que la Ville, via la résolution 435-09-2023, autorise la MRC à présenter une demande d'aide financière en partenariat en son nom dans le cadre du PEPPSEP et autorise le coordonnateur du Service de la gestion du territoire de la MRC à signer et à déposer tous les documents relatifs à l'aide financière;

Considérant que la MRC s'est vue confirmer, le 14 mars 2024, l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PEPPSEP,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser Mme Sylvie Beauregard, mairesse, et M. Claude Lalonde, directeur général, à signer l'entente intermunicipale dans le cadre de la demande de partenariat relative à l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable pour les villes de Cowansville, Farnham et Bromont.

Adoptée à l'unanimité

## **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**195-04-2024**

### **Octroi de contrat pour la réparation de la centrifugeuse pour le service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré**

Considérant les défauts majeurs sur la centrifugeuse de l'usine d'épuration;

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant qu'il n'est pas de l'intérêt de procéder autrement;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour la réparation de la centrifugeuse, pour un montant de 84 506,63 \$, taxes incluses, à Brault Maxtech considérant la possibilité de retourner les pièces non utilisées.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et immobilisations à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même budget d'opération 2024 via le poste budgétaire 02-414-50-522.

Adoptée à l'unanimité

**196-04-2024**

### **Octroi de contrat pour la vidange du bassin de stockage des boues pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré**

Considérant la mise en hors service de la centrifugeuse à l'usine d'épuration;

Considérant l'obligation de procéder à la vidange du bassin de stockage des boues;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour la vidange du bassin de stockage des boues, pour un montant de 52 227,39 \$, taxes incluses, à Enviro 5, le tout selon les quantités réelles qui seront traitées.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense a même le budget de fonctionnement au poste budgétaire 02-452-30-445.

Adoptée à l'unanimité

197-04-2024

**Appui de pleine participation à la collecte des matières organiques en lien avec le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de Zone-Éco**

Considérant que le gouvernement du Québec a émis ses objectifs, en 2020, par sa Stratégie de valorisation de la matière organique, visant à :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025;

Considérant que Zone-Éco envisage, pour 2026, l'agrandissement de sa plateforme de compostage afin d'accueillir les matières organiques qui ne sont pas récupérées actuellement sur son territoire de desserte, soient celles qui sont générées par les ICI, les multilogements et toutes les nouvelles unités d'occupation résidentielles;

Considérant que ledit projet de Zone-Éco est conforme aux objectifs du gouvernement du Québec précités et du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que Zone-Éco a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi collaborera en facilitant la participation des acteurs dudit projet dans le cadre de ses compétences et en proposant un plan de communication à Zone-Éco en lien avec ledit projet;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De s'engager à desservir 100 % des unités d'occupation résidentielles et des multilogements du territoire de Cowansville, en les assimilant à ses collectes municipales ou par contrat avec des entreprises privées.

De s'engager à adopter un règlement pour encourager les ICI à apporter leurs matières organiques, non récupérées actuellement, à la plateforme de compostage de Zone-Éco.

Adoptée à l'unanimité

**198-04-2024**

**Modification du contrat octroyé en mode gré à gré à Randstad Interim Inc.- Contrat de placement aux travaux Publics**

*Amendée par  
la résolution  
237-05-2024*

Considérant le contrat octroyé à l'entreprise Randstad pour un service de placement pour un montant de 13 906.46 \$;

Considérant que le contrat a été prolongé jusqu'au 26 avril 2024 par le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que la dépense a été effectuée sans autorisation préalable, à l'encontre des règles édictées au *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que la dépense était plus élevée que le montant autorisé par le *Règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires*;

Considérant que le contrat a été exécuté et que la restitution est impossible;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'entériner la modification du contrat octroyé à Randstad Interim Inc. afin d'ajouter un montant de 8 691,53 \$ taxes incluses pour le contrat de placement au Service des infrastructures et des immobilisations, élevant le total de ce contrat à 27 438,51 \$.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat à même le budget courant au poste budgétaire 02-310-00-416.

Adoptée à l'unanimité

**LOISIRS ET CULTURE**

**199-04-2024**

**Autorisation d'occupation - Centre de la nature - Festival Tite Frette**

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite encourager les initiatives citoyennes;

Considérant la volonté de la Ville de Cowansville de tenir des événements dans la municipalité;

Considérant que l'événement accueillera des camions de cuisine de rue et des producteurs locaux;

Considérant le Règlement numéro 1822 (RM 460) réglementant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du Centre de la nature le samedi 17 août 2024 de 11 h à 21 h lors de l'événement Festival Tite Frette.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au Centre de la nature lors de l'événement.

D'apporter un soutien logistique à l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**200-04-2024**

**Autorisation de signature - Bail de la cantine du parc Pierre-Lussier**

Considérant que le bail de la cantine du parc Pierre-Lussier est venu à échéance en 2023;

Considérant que la Ville souhaite encourager les commerces locaux et l'offre alimentaire variée;

Considérant que la Ville désire assurer un accès aux installations sanitaires de la cantine pour les usagers du parc;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un nouveau bail de location à intervenir avec 9387-8114 Québec Inc., d'une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024, requis pour l'exploitation d'une cantine située sur l'emplacement du parc Pierre-Lussier.

Adoptée à l'unanimité

**201-04-2024**

**Octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à deux projets en médiation culturelle pour l'année 2024**

Considérant que la Ville de Cowansville a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications dont 50 % du montant octroyé est financé par celle-ci;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a reçu plusieurs projets lors de l'appel de projets en médiation culturelle;

Considérant que les projets sélectionnés répondent aux objectifs du cadre de référence en médiation culturelle de la Ville de Cowansville ainsi qu'aux exigences de l'appel de projets;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ à deux projets en médiation culturelle pour l'année 2024, selon la distribution suivante :

1. École secondaire Massey-Vanier : 12 900 \$ - projet Espace Zen
2. Office d'Habitation de Brome-Missisquoi : 12 100 \$ - projet Un vent de couleurs!

D'effectuer un versement de 75 % du montant total de la contribution financière à chacun des organismes dès l'adoption de la résolution et que le solde de 25 % soit versé suite à l'acceptation de la reddition de compte produite par l'organisme et remis à la directrice du Service des loisirs et de la culture.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au fonds d'administration générale à même le budget de fonctionnement (poste budgétaire 02-770-01-447).

Adoptée à l'unanimité

## **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

### **RESSOURCES HUMAINES**

**202-04-2024**

#### **Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture**

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Laurent Charest rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Laurent Charest à titre de Surveillant-sauveteur à compter du 13 avril 2024, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

**203-04-2024**

#### **Démission – Mécanicien A - Infrastructures et immobilisations**

Considérant que Marc Langlois a remis au directeur du service des infrastructures et immobilisations, le 2 avril 2024, sa lettre de démission au poste de Mécanicien A;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accepter la démission de Marc Langlois à compter du 5 avril 2024.

De remercier Marc Langlois pour les services rendus à la Ville et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**204-04-2024**

*Abrogée par  
la résolution  
244-05-2024*

**Démission – Mécanicien B - infrastructures et immobilisations**

Considérant que William Desmarais a remis au directeur du service des infrastructures et immobilisations, le 27 février 2024, sa lettre de démission au poste de Mécanicien B;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter la démission de William Desmarais à compter du 28 juin.

De remercier William Desmarais pour les services rendus à la Ville et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**205-04-2024**

**Octroi de poste col blanc - adjointe administrative - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 6 au 14 mars 2024, puis à l'externe à partir du 20 mars 2024;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Mélanie Lacroix a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Mélanie Lacroix à titre d'adjointe administrative division immobilisations à compter du 29 avril 2024, poste syndiqué col blanc de 32.50 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

D'accorder à Mélanie Lacroix le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « 7 », conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

**206-04-2024**

**Démission – Surveillant-Sauveteur - Loisirs et culture**

Considérant que Marie Robichaud a remis à la direction du Service des Loisirs et de la culture, le 6 avril 2024, sa lettre de démission au poste de Surveillant-Sauveteur;



Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter la démission de Marie Robichaud à compter du 7 avril 2024.

De remercier Marie Robichaud pour les services rendus à la Ville au cours des 2 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**207-04-2024**

### **Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour la gestion et la disposition des boues de fosses septiques**

Considérant que la Ville a octroyé un contrat de vidange des fosses septiques à l'entreprise Les Pompages West-Brome inc. pour la période 2024 et 2026, lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024, conformément à la résolution numéro 085-03-2024;

Considérant qu'en date d'aujourd'hui, nous ne bénéficions pas de l'autorisation ministérielle nécessaire pour la disposition des boues des fosses septiques à notre usine d'épuration, et qu'en conséquence, il est d'intérêt d'octroyer un contrat pour la disposition des boues des fosses septiques pour les périodes 2024 et 2026;

Considérant les demandes de prix effectuées par la Ville et le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer en mode gré à gré le contrat de disposition des boues de fosses septiques à Enviro 5 pour la période 2024 et 2026, pour un montant de 63 466,20\$ toutes taxes incluses, soit 31 043,25\$ pour l'année 2024 et 32 422,95\$ pour l'année 2026, le tout selon les données quantités estimatives fournies.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le budget d'opération (poste budgétaire 02-490-00-459) de 2024 et 2026 selon les quantités réelles qui sera traitées.

Adoptée à l'unanimité

**208-04-2024**

### **Octroi de poste col bleu - {Mécanicien A} - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant qu'il y a eu affichage interne et externe du poste;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Yannick Lemay a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Yannick Lemay à titre de « Mécanicien A » à compter du 29 avril 2024, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparties entre 7h00 et 16h00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à Yannick Lemay le salaire rattaché à l'échelon « 1 », de la classe « Mécanicien A ». Le candidat est assujéti à la réussite d'une période de probation de 1 an ainsi qu'à l'obtention d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

209-04-2024

**Autorisation de signature - Société de l'Assurance automobile du Québec - Transactions diverses**

Considérant que la Ville de Cowansville doit régulièrement, dans le cadre de la gestion de sa flotte de véhicules, effectuer des transactions auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser des employés à signer pour et au nom de la Ville, tous formulaires, demandes ou autres documents pertinents et requis pour une transaction auprès de la SAAQ concernant un véhicule de la Ville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser les personnes énumérées au tableau ci-dessous, à signer pour et au nom de la Ville de Cowansville, tous formulaires, demandes ou autres documents pertinents et requis pour une transaction auprès de la Société d'assurance automobile du Québec concernant un véhicule de la Ville :

Nom	Titre	Service
Sylvain Perreault	Directeur du service	Infrastructures et immobilisations
Anouchka Guillemette-Pincince	Directrice du service	Loisirs et culture
Jocelyn Danis	Directeur du service	Sécurité incendie
Christian Lacroix	Directeur adjoint du service	
Josée Tassé	Directrice du service et trésorière	Finances et trésorerie
Jonathan Massé	Responsable de l'approvisionnement	

Cette liste remplace toute autre liste adoptée par résolution antérieurement et seules les personnes ci-avant énumérées détiennent une autorisation valide.

D'autoriser la greffière à remplir et signer la procuration pour et au nom de la Ville de Cowansville afin d'assurer sa représentation à la Société d'Assurance automobile du Québec, tel que décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Décision de la Commission de la représentation électorale concernant la demande de reconduction de la division en districts électoraux du territoire de la Ville de Cowansville.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

**210-04-2024**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h14.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beaugard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

